Droits de scolarité - formation créditée[1]

Cours de français langue seconde (FLS)
Automne 2026

	3 crédits		6 crédits		9 crédits		12 crédits	
	Étudiants canadiens[2]	**Étudiants de l'international**	**Étudiants canadiens[2]**	**Étudiants de l'international**	**Étudiants canadiens[2]**	**Étudiants de l'international**	**Étudiants canadiens[2]**	**Étudiants de l'international**
Ouverture/analyse du dossier[3]	101,49 $	101,49 $	101,49 $	101,49 $	101,49 $	101,49 $	101,49 $	101,49 $
Droits de scolarité[4]	428,68 $	428,68 $	835,33 $	835,33 $	1 241,98 $	1 241,98 $	1 808,39 $	1 808,39 $
Droits supplémentaires étrangers[5]		2 397,69 $		4 795,38 $		7 193,07 $		9 590,76 $
Assurance maladie[6]		300,00 $		300,00 $		300,00 $		300,00 $
GRAND TOTAL[7]	**530,17 $**	**3 227,86 $**	**936,82 $**	**6 032,20 $**	**1 343,47 $**	**8 836,54 $**	**1 909,88 $**	**11 800,64 $**

[1] L'Université Laval et le ministère de l'Enseignement Supérieur se réservent le droit de modifier ces montants sans préavis.

[2] Les étudiants canadiens paient, pour les cours FLS, le même tarif que les étudiants québécois

[3] Ce montant, qui doit accompagner toute demande d'admission, est non remboursable.

[4] Ces frais incluent tous les frais autres que les frais d'ouverture de dossier, les droits supplémentaires pour étrangers, les frais d'encadrement et l'assurance maladie.

[5] Les étudiants de l'international inscrits à un programme menant à un grade (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) et qui sont inscrits à un cours de français bénéficieront de l'exemption du supplément forfaitaire pour ce cours seulement.

[6] Les étudiants visiteurs, de même que les étudiants étrangers, qui s'inscrivent à l'Université Laval doivent obligatoirement souscrire au plan d'assurance maladie et hospitalisation en vigueur à l'Université. Pour plus de renseignements,

https://www.ulaval.ca/international/immigration/adherer-au-regime-dassurance-maladie-et-hospitalisation-de-la-communaute-etudiante-de-linternational

[7] Des frais d'encadrement pédagogique peuvent s'appliquer aux cours offerts en présentiel. Les étudiants visiteurs doivent également payer ces frais.